



Attestation de divorce difinitif

Par **batil**, le **28/11/2009** à **01:15**

Bonjour,

j'ai divorcé le 25/06/09 avec mon ex après 20ans de mariage j'ai eu droit a l'aide juridique après le divorce au mois de juillet je suis allé regler les honoraire a mon avocate en espece celci ne ma pas donné de recu elle ma dis que au mois d'octobre je receverai l'attestation de divorce difinitif avec la mention non apel or nous sommes fin novembre et je nes rien recu lorsque je tel a cette avocate elle me repond comme si je la harcelait je me suis marié avec la mère de mes enfants en 1986 au maroc je ne peux avoir de livret de famille que si je fourni le divorce difinitif je veux avancer je ne peux pas avancer cause de l'avocate que dois je faire aider moi s'il vous plait je suis hémiplégique depuis 2006 je vous remercie d'avances pour le conseil que vous pourez me donner